

DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DE L'ENVELOPPE DES « GRANDES MASSES » RELATIVE AU BUDGET 2027 DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux et notamment son article 13 ;

Considérant la tenue de la commission des moyens du 2 octobre 2026 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1.

L'enveloppe des grandes masses relative au budget 2027 de l'université, jointe à la présente délibération, est adoptée.

Article 2

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux modalités de publication des actes à caractère réglementaire de l'Université de Bordeaux.

Le président du conseil d'administration,

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux



Adoptée à la majorité des
votes exprimés (28 votants)
Pour : 27
Contre : 1
Abstention :

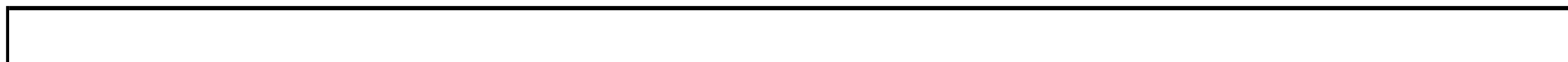
le 13/10/2026



Conseil d'administration du 13/10/2026

Détermination et répartition de l'enveloppe "Grandes masses " - Budget initial 2027

Pôle Finances et achats
Direction des Finances



Les orientations budgétaires 2027 ont été arrêtées dans la lettre de cadrage du 21 juillet 2026, à partir des échanges menés lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) tenu en Conseil d'Administration le 26 juin dernier.

Le présent document expose, pour délibération, la répartition de la prévision de Subvention pour Charge de Service Public 2027 entre les différents centres de responsabilité budgétaire de l'établissement (CRB). Conformément à la lettre de cadrage, les montants attribués, affichés à 100% pour le vote, font l'objet d'une mise en réserve de 20% à l'ouverture de l'exercice (hors CRB MS et crédits RH du CED). Des travaux de cartographie des dépenses seront réalisés avant la fin du premier semestre 2027 pour identifier des pistes d'économies, tout en protégeant le cœur de nos activités. Ces travaux permettront d'arrêter les montants définitifs des dotations courant de l'année.

Principes de construction

Les dotations grandes masses 2027 ont évolué sous l'effet conjugué de :

- l'intégration des notifications de crédits soclés depuis la notification intermédiaire 2026, soit +6,5M€, principalement sur des mesures salariales nationales.
- l'ajustement de la répartition de crédits entre départements, suite à l'actualisation du modèle Recherche
- l'intégration des impacts budgétaires du PGE 2026 et autres transferts internes

Structure budgétaire

La structure budgétaire 2027, au niveau des Centres de Responsabilité Budgétaires (CRB) ne connaît pas d'évolution comparativement à 2026.

Tableau de présentation des « Grandes masses »

La répartition de la dotation par structure, présentée dans le tableau suivant, s'appuie sur la dotation intermédiaire n°1 de 2026, actualisée des ajustements validés en cours d'année ou effectués au titre de la préparation du budget 2027.

Suite au vote de cette répartition, les composantes pourront consolider la dotation attribuée (déduction faite de la mise en réserve de 20%) avec leurs ressources propres pour une présentation de leurs budgets aux conseils de composantes. La mobilisation de l'ensemble de ces ressources trouvera sa traduction dans le projet de budget initial 2027 qui sera présenté au vote en décembre.

1 - Détermination de l'enveloppe "Grandes Masses" (en €)

Hypothèse de stabilité de la dotation allouée par le Ministère :

Notification intermédiaire n°1 2026 du MESR hors actions spécifiques

381 414 976

(Référence : notification du 21/07/2025)

2 - Répartition par unité budgétaire (en €)

		Dotation 2026	Notification SCSP	Modèle Recherche	Transfert interne	Dotation 2027
101	Service général	13 882 796	182 307		-116 086	13 949 017
102	Masse salariale	320 339 082	5 783 703		80 070	326 202 855
210	Collège Sciences et technologies	1 381 664				1 381 664
220	Collège Sciences de la Santé	1 712 998				1 712 998
230	Collège Sciences de l'homme	1 079 809				1 079 809
240	Collège Droit, Sciences Politiques, Economie, Gestion	606 076				606 076
250	Collège des Ecoles doctorales	13 490 516	557 048			14 047 564
400	IUT de Bordeaux	3 178 839				3 178 839
450	INSPE	1 771 816	59 397			1 831 213
460	Institut du travail	44 284				44 284
470	ISVV	394 752				394 752
480	ISPED	51 983				51 983
490	Institut du thermalisme	71 970				71 970
500	OASU	77 332				77 332
600	Département Sciences Archéologiques	46 053		2 302 €		48 355
605	Département Santé Publique	182 635		3 862 €		186 497
610	Département Sciences de l'Ingénierie et du Numérique	546 262		21 012 €		567 274
620	Département Sciences de la Matière et du Rayonnement	512 171		- 13 062 €		499 109
630	Département Sciences de l'Environnement	318 608		- 12 002 €		306 606
640	Département Sciences et Technologies pour la Santé	230 643		- 6 352 €		224 291
650	Département Sciences biologiques et médicales	253 801		- 5 256 €		248 545
660	Département Bordeaux Neurocampus	298 454		9 495 €	-3 385	304 564
670	Département Droit et Transformations Sociales	234 149		- 3 827 €		230 322
680	Département Evaluation, Comportements, Organisations	188 868		- 6 852 €		182 016
690	Département Sciences sociales des changements contemporains	213 596		10 680 €		224 276
695	Fédération des plateformes	195 032			19 070	214 102
840	BAIM - Immobilier	13 528 333			20 331	13 548 664
		374 832 521	6 582 455			381 414 976